



SM SAGE Ouest Cornouaille (Siren : 200019073)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Tréguennec
Arrondissement	Quimper
Département	Finistère
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	27/02/2009
Date d'effet	27/02/2009

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Eric JOUSSEAUME

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29720 TREGUENNEC
Téléphone	06 27 77 62 52
Fax	
Courriel	ouesco@gmail.com
Site internet	www.ouesco.fr

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	Contributions des membres
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	84 703
Densité moyenne	116,83

## Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
29	CA Quimper Bretagne Occidentale (200068120)	CA
29	CC Cap Sizun - Pointe du Raz (242900629)	CC
29	CC Douarnenez Communauté (242900645)	CC
29	CC du Haut Pays Bigouden (242900710)	CC
29	CC du Pays Bigouden Sud (242900702)	CC
29	SI des eaux du Goyen (252900238)	SIVU
29	SM des eaux du Nord Cap Sizun (200095214)	SM fermé

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Pour l'ensemble de ses membres, et conformément à la disposition transitoire de l'article 14 des statuts du syndicat : la mise en œuvre, la révision et le suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ouest Cornouaille, au nom et pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE). A cette fin, le Syndicat porte le secrétariat de la CLE, formule des avis techniques soumis à la CLE, réalise la communication du SAGE ; ainsi que la coordination des actions entreprises par les maîtrises d'ouvrage locales, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE ; le suivi de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et des habitats naturels, les débits des cours d'eau et la piézométrie des nappes par la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance ; la diffusion de données et d'informations sur les ressources en eau et les milieux aquatiques et la mise en place de système d'information et d'observatoires sur le bassin versant ; le portage et l'animation de programmes pluriannuels dans le domaine des pollutions diffuses et pour des opérations de gestion, de création et de restauration des éléments bocagers participant à la réduction du ruissellement et de l'érosion des sols. Pour les communautés de communes membres, une partie de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » par la réalisation d'études et de travaux en matière : d'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin d'entretien et d'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; à l'exclusion des sites Natura 2000 et des parcelles classées en espaces naturels sensibles : - curage, enlèvement des embâcles, faucardage, - entretien des berges et de la ripisylve, - lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, à l'exclusion des sites Natura 2000 et des parcelles classées en espaces naturels sensibles : - portage et l'animation de programmations pluriannuelles, - opérations de restauration des cours d'eau sur les différents compartiments : lit mineur, berges, ripisylve, annexes hydrauliques?, - opérations de restauration de la continuité écologique (effacement, aménagement, gestion des ouvrages), - préservation, restauration, réhabilitation des zones humides, - élaboration, pilotage et mise en œuvre des programmes contractuels</i>

dédiés. actions hors Gémapl : items 4, 6, 11, 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement

Par substitution

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)